

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 23 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 16 juin 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Claude JAVALET, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Nicole GODARD, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jérôme VIRLOUVET.	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, Mme Aurélie GIGAN M. Rémi BELLAIL (suppléant M. Hubert GUILLOTTE)		X
CC Côte Ouest Centre Manche :		
CC Baie du Cotentin : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT	X	X
Pouvoirs : M. Jean-Yves LETESSIER a donné pouvoir à M. Jérôme VIRLOUVET (Saint-Lô Agglo) ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Antoine AUBRY donne pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT ; Valentin GOETHALS donne pouvoir à Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, M. Michel LEBLANC, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, M. Philippe BRIARD, Mme Lydie BROTON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF, M. Nicolas GUILLAUME (CC Villedieu Intercom) ; M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche).		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 19	17	
Nb de délégués suppléants présents : 1		
Nb de pouvoirs : 4	4	
Nb de votants : 24	21	

Mme Morgane BUISSON a été désignée secrétaire de séance.

DEL-2023-40 : COMPETENCE DECHETERIES - Convention type entre l'éco-organisme agréé ECODDS pour les « outillages du peintre » et le syndicat mixte du Point Fort

Depuis le 23 mars 2022, l'éco-organisme EcoDDS est agréé pour la partie « Outillages du peintre ».

Cette nouvelle filière concerne principalement les pinceaux, rouleaux, couteaux et bacs de peinture. Dans le cadre de la loi AGECE, cette nouvelle filière se déploie dans les points de collecte de distributeurs ainsi que dans les déchèteries.

Le Point Fort Environnement souhaite mettre en place cette filière « outillages du peintre » dans ses 11 déchèteries, en complément de la filière DDS (Déchets Diffus Spécifiques) déjà existante.

Cela nécessite de signer une convention type avec l'éco-organisme EcoDDS.

Cette convention définit les conditions particulières (informations relatives au Point Fort Environnement), les conditions générales (durée, soutiens financiers, collecte et enlèvement, organisation et suivi de la collecte...) et les clauses techniques (gestion de ces déchets, bonnes pratiques en matière de collecte, d'enlèvement, de formation des agents).

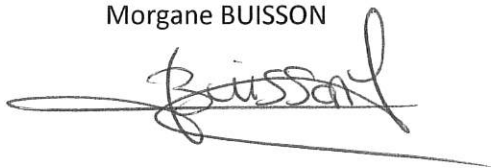
Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer la convention type avec EcoDDS, concernant « les outillages du peintre », sans réserves ni modifications.

Ainsi délibéré en séance,
Le 23 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,

Morgane BUISSON



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : - 7 JUIL. 2023

Mis en ligne le : - 7 JUIL. 2023